**Cas pratique**

Un GIE de femmes veut mettre en place une base de données pour gérer son fonctionnement. Il est composé d’un ensemble de membres qui doivent acheter, chacune, une carte de membre renouvelable chaque année. Le bureau est composé : d’une présidente, d’une trésorière, d’une secrétaire générale, d’une responsable chargée des ventes et achats. Chacune d’elles est secondée par une adjointe. Les présidentes des équipes sont également membre du bureau ainsi que deux commissaires aux comptes.

Le GIE veut conserver les informations concernant ses membres, les matières premières utilisées pour la fabrication des produits, les produits fabriqués, les fournisseurs de matières premières, les clients qui achètent les produits qu’il fabrique. Il signe des contrats de partenariat avec des cabinets de formateurs pour former ses membres aux différentes tâches en cas de besoin. Chaque membre fait partie d’une équipe qui s’active dans la fabrication de produits bien déterminés et dirigée par une présidente et son adjointe qui sont membre de l’équipe. Des jeunes filles de 10 à 17 ans peuvent être prises comme stagiaires non membres du GIE. Elles sont choisies par le bureau pour une durée de 2 ans renouvelable. Chaque membre ou stagiaire possède un numéro de matricule. On doit connaitre à partir de la base :

* Les membres du bureau du GIE, leur poste et leur date de début et de fin de mandat ;
* Les membres de chaque équipe ainsi que la présidente et son adjointe ;
* Les matières premières qui entrent dans la fabrication de chaque produit et le pourcentage ;
* La date d’adhésion de chaque membre ;
* Pour chaque produit ou matière première on aura besoin du type (alimentaire, vestimentaire, etc.), du nom et du prix.

**Règles de gestion :**

* Un membre ne peut appartenir qu’à une seule équipe, mais peut changer d’équipe 2 fois ;
* Le GIE n’emploie que ses propres membres ;
* Les fournisseurs et les clients sont des personnes morales (nom, adresse, type, téléphone) ;
* Seules les personnes majeures ayant une carte d’identité peuvent adhérer au GIE ;
* Un stagiaire est affecté à une équipe qu’il peut changer si son contrat est renouvelé ;
* Un produit n’est fabriqué que par une seule équipe.